

SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD DE LA LOIRE**DELIBERATION****Séance du 07 mars 2023**

Date de la convocation du Comité Syndical : 02/03/2023
Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 25
Nombre de votants : 24

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à dix-huit heure, les membres du Comité Syndical se sont réunis « salle du Conseil », à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul-Saint-Même, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Président du Syndicat d'Aménagement Hydraulique.

ETAIENT PRESENT : M. JEAN **CHARRIER** DE SUD RETZ ATLANTIQUE, M. CLAUDE **NAUD** DE SUD RETZ ATLANTIQUE, M. DIDIER **RICHARD** DE SUD RETZ ATLANTIQUE, M. YVES **BATARD** DE SUD RETZ ATLANTIQUE, M. JEAN EMMANUEL **CHARRIAU** DE SUD RETZ ATLANTIQUE, M. BERNARD **CORMERAIS** DE SUD RETZ ATLANTIQUE, M. SEBASTIEN **ROUSSEAU** DE CC VIE ET BOULOGNE, MME MURIELLE **GUILBAUD** DE SUD RETZ ATLANTIQUE, M. EDOUARD **HUCHET** DE GRANDLIEU COMMUNAUTE, M. CLAUDE **CAUDAL** DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. LUC **NORMAND** DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. JEAN-LUC **MENUET** DE CC CHALLANS GOIS, M. PASCAL **RETUREAU** DE CC CHALLANS GOIS, M. STEPHANE **CHIFFOLEAU** DE CC CHALLANS GOIS, M. JEAN PIERRE **ROBIN** DE CC CHALLANS GOIS, M. ALAIN **GESLOT** DE CC SUD ESTUAIRE, MME SYLVIE **GAUTREAU** DE CC SUD ESTUAIRE, M. JACQUES **DARDOISE** DE NANTES METROPOLE, M. FRANÇOIS **DE LAUJARDIERE** DE NANTES METROPOLE, M. LAURENT **ROBIN** (SUPPLEANT) DE CC SUD RETZ ATLANTIQUE, MME VALERIE **TRICHET-MIGNE** (SUPPLEANTE) DE CC SUD RETZ ATLANTIQUE, MME CHRISTELLE **MARIA** (SUPPLEANTE) DE GRANDLIEU COMMUNAUTE, M. PATRICK **GILLET** (SUPPLEANT) DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. LAURENT **PIRAUD** (SUPPLEANT) DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. TEDDY BONNIN (SUPPLEANT) DE CC CHALLANS GOIS,

ETAIENT EXCUSES : M. Gaëtan **LEAUTE** de PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. YVES **BLANCHARD** DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. PATRICK **BERNIER** DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. DAVID DOUSSET DE CC SUD ESTUAIRE, M. GILDAS **RICOUL** DE CC SUD ESTUAIRE, M. YVES **MORIN** DE NANTES METROPOLE, M. STEPHANE **BARTHON** (SUPPLEANT) DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. JEAN-LOUIS **LABICHE** (SUPPLEANT) DE CC CHALLANS GOIS, M. PASCAL **EVAIN** (SUPPLEANT) DE CC SUD ESTUAIRE, M. PATRICK **GROLIER** (SUPPLEANT) DE CC SUD ESTUAIRE.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. FRANÇOIS **CHARRUAU**, DIRECTEUR DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD DE LA LOIRE ET DU SYNDICAT DE BASSIN VERSANT DE GRANDLIEU; MME MICKAËLLE **ROUSSELEAU**, DIRECTRICE DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF, MME ANNE SOPHIE **JARDIN**, SECRETAIRE DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD DE LA LOIRE, M. FRANÇOIS **FOREST**, PRESIDENT DE L'UNION DES MARAIS, MME BRIGITTE **DE LA BROUSSE**, VICE-PRESIDENTE DE L'UNION DES MARAIS, M. EDOUARD **BOUTET**, VICE-PRESIDENT DE L'UNION DES MARAIS, M. PASCAL **HAMON-BECHU**, VICE-PRESIDENT DE L'UNION DES MARAIS, MME CELINE **VINET**, PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION D'IRRIGATION DES MARAIS DU SUD LOIRE, MONSIEUR FABIAN **LEFLOCH**, MEMBRE DU CA DE L'ASSOCIATION D'IRRIGATION DES MARAIS DU SUD LOIRE

Secrétaire de séance : Mme Christelle MARIA

•••

OBJET : DISSOLUTION DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD LOIRE

Monsieur le Président rappelle le contexte :

Le 8 novembre 2016, la sous-préfète de Saint-Nazaire a réuni les EPCI de Loire-Atlantique composant le Pays de Retz (Nantes Métropole, CC Sud Estuaire, CC Grand -Lieu Communauté, CC Sud Retz Atlantique, CA Pornic agglo Pays de Retz), y compris le marais breton (CC Challans Gois Communauté, CC Océan Marais de Monts, CC Pays

Saint Gilles Croix de Vie, CC Vie et Boulogne), situés pour partie sur le territoire couvert par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire (SAH), pour évoquer l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle de ce territoire.

A l'issue de cette réunion, les élus de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz se sont portés volontaires pour mener une étude visant à identifier les modalités de mise en œuvre de la compétence GEMAPI, en tenant compte des EPCI et des structures syndicales exerçant toute ou partie de cette compétence sur les bassins versants et les systèmes d'endiguement de ce territoire.

Le comité de pilotage du 19 octobre 2019 a statué sur la constitution de 3 structures pour exercer la compétence GEMAPI :

- Une structure « Grand Lieu / Estuaire »
- Une structure « littorale » composée des territoires littoraux de la Communauté de communes Sud Estuaire et de la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz,
- Une structure « Falleron côtier » à l'intérieur du périmètre du syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf.

Afin d'engager le changement vers cette nouvelle organisation, la première étape tient dans la dissolution du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire afin que ses prérogatives, ses actifs et passifs et son personnel puissent être ventilés vers les structures ou intercommunalités identifiées. Dans ce cadre le comité syndical du Syndicat Hydraulique Sud Loire est amené à prendre la délibération ci-après :

Le Comité Syndical du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire :

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, plus particulièrement, ses articles L. 5211-17-1, L. 5211-19, L. 5211-25-1 et son article L 5212-33 ;

VU l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Loire Atlantique du 7 octobre 2022

Fixe les modalités de restitution de la compétence GEMAPI comme suit selon les clés de répartition suivantes :

1- ACTIF-PASSIF

Les principes de répartition de l'actif et du passif retenus sont les suivants :

- Concernant les biens immobiliers du Syndicat (Ouvrages hydrauliques) : affectation selon le principe de l'implantation territoriale (le bien est affecté à l'EPCI à FP membre sur le territoire duquel il se situe). la répartition est proposée en annexe 1,
- Concernant les biens immobiliers du Syndicat (Siège administratif et maison éclusière) : affectation au futur Syndicat Grand Lieu Estuaire.
En cas de vente du siège social la répartition s'effectue sur la base des participations statutaires proratisées à la surface de chaque territoire : le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (35,85%), le Syndicat Grand Lieu Estuaire (46,17%), la Communauté de Communes de Sud Estuaire (14,62%), et Pornic Agglo Pays de Retz (3,36%).
- Concernant les immobilisations incorporels (Etudes et travaux) et corporels (matériel...) : affectation selon le principe de l'implantation territoriale correspondant au futures structures Gemapiennes le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, le Syndicat Grand Lieu Estuaire, la Communauté de Communes de Sud Estuaire,
- Concernant le solde de trésorerie, hors acompte de subvention sur des travaux à venir non engagés : répartition sur la base des participations statutaires proratisées à la surface de chaque territoire (le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (35,85%), le Syndicat Grand Lieu Estuaire (46,17%), la Communauté de Communes de Sud Estuaire (14,62%), et Pornic Agglo Pays de Retz (3,36)).

En application de ces principes l'actif et le passif du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire, celui-ci produira des procès-verbaux pour l'ensemble des collectivités concernées complétés des points ci-dessus.

2- TRANSFERT DU PERSONNEL :

Le personnel du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire est transféré, à compter de la dissolution du Syndicat (30 juin 2023) soit au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, soit au Syndicat Grand Lieu Estuaire, soit à la Communauté de Communes Sud Estuaire en fonction de la répartition proposée en annexe 2.

L'ensemble du personnel du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire est réputé relever de sa nouvelle structure dans les conditions de statuts et d'emploi qui seront les siennes. Les agents conservent, s'ils ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi n°84 53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale

3- CONTRATS, MARCHES et CONVENTIONS :

Les contrats, marchés et conventions sont transférés aux Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, Syndicat Grand Lieu Estuaire, Communauté de Communes de Sud Estuaire, Pornic Aggo pays de Retz, Communauté de Communes Sud Retz Atlantique et l'Union des Marais selon le principe de l'implantation territoriale et de la continuité des services et des compétences exercés par les collectivités concernées. La répartition est proposée en annexe 3.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents

- Approuve la dissolution au 30 juin 2023,
- Valide les clés de répartition proposées,
- Demande au Président de notifier cette décision aux EPCI membres du Syndicat pour qu'ils se prononcent dans le délai légal sur les clés de répartition ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Le Président,
Jean CHARRIER.

ANNEXE 1 : ACTIF PASSIF

1- Les biens immobiliers (Ouvrages hydrauliques) :

Ci-dessous les transferts pour chaque EPCI à FP,

▪ **Communauté de Communes Sud Estuaire :**

Vannage de l'Ermitage et pompe,
Vannage de la Route Bleue,
Vannes du Pont Tournant,
Vannes des Remparts,
Ecluses triples (3 ouvrages),
Vannages du Carnet,
Vanne secteur du Champs neufs,
Pont vanne des champs neufs,
Vanne Siphons et Siphons,
Barrage Ecluse des champs neufs

▪ **Communauté de Communes Sud Retz Atlantique :**

Vannage de la Perrière,
Vannage et pompe du pont de Challans,
Station de pompage de la Pommeraie,
Vannage de la Pommeraie,
Vannage du Port la Roche sur le Falleron
Vannage du Port la Roche sur la Gravelle,
Vannage du Port la Roche sur la taillée Gouine,
Vannage du Lac de Grand Lieu.

▪ **Pornic Agglo Pays de Retz :**

Vannage du Port la Roche sur la Gravelle
Nouveau collet,
Vannage du Fresne,
Vannage de Millac.

▪ **Communauté de Communes Challans Gois :**

Nouveau Collet,
Vannage du Fresne,
Vannage du Port la Roche sur la taillée Gouine,

▪ **Nantes Métropole :**

Vannage de la Martinière,
Vannage de Bourine,
Barrage Percé de Buzay,
Vannage Iles des Bois,
Vannage du Vieux Buzay,
Vannage du Lac de Grand Lieu.

2- Le Solde de Trésorerie :

Ci-dessous la répartition sur la base des participations statutaires proratisées à la surface de chaque territoire :

	Participation statutaire 2022	% participation statutaire	surface dans BV Baie Bourgneuf	surface BV Grand Lieu	Surface structure littorale/ Millac	SM Baie Bourgneuf	SG Lieu Estuaire	structure littorale
Challans Gois Communauté	75 709,52 €	20,07%	100%			20,07%		
CC Sud Estuaire	69 811,35 €	18,51%		21%	79%		3,89%	14,62%
CC Sud Rez Atlantique	70 993,02 €	18,82%	45%	55%		8,47%	10,35%	
CA Pornic Agglo Pays de Retz	105 714,29 €	28,02%	14%	74%	12%	3,92%	20,74%	3,36%
CC Vie et Boulogne	12 793,57 €	3,39%	100%			3,39%		
Nantes Métropole	29 270,01 €	7,76%		100%			7,76%	
Grand-Lieu Communauté	12 955,22 €	3,43%		100%			3,43%	
	377 246,98 €	100,00%				35,85%	46,17%	17,98%

ANNEXE 2 : LE PERSONNEL

Ci-dessous l'affectation du personnel par territoire :

Nom	Prénom	Statut	Type de contrat	Emploi	Echelon	Date d'entrée	AFFECTATION
BOUCHAUD	Floriane	Titulaire		Adjoint technique territorial	C1	06/11/2021	Syndicat Grand Lieu Estuaire
ESTAVOYER	Benoit	Titulaire		Adjoint technique territorial	C1	01/09/2018	Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
FANDARD	Olivier	Contractuel	CDI	directeur adjoint	B1	01/10/2010	Syndicat Grand Lieu Estuaire
FOURNEL	Richard	Contractuel	Contrat de projet	emploi catégorie B	B2	26/07/2021	Syndicat Grand Lieu Estuaire
GUINAUDEAU	Pierre	Titulaire		Adjoin technique territorial principal 2 eme classe	C1	01/02/2014	Syndicat Grand Lieu Estuaire
HERVE	Charlotte	Titulaire		rédacteur principal 2eme classe	B2	01/06/2021	Syndicat Grand Lieu Estuaire
JARDIN	Anne Sophie	Titulaire		adjoint administratif territorial	C1	01/10/2010	Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
JAILIN	Mickaël	Titulaire		Adjoint technique territorial	C2	01/01/2016	Syndicat Grand Lieu Estuaire
LABARRE	Alain	Contractuel	CDI	éclusier	C2	01/10/2010	Communauté de Communes Sud Estuaire
LECUYER	Baptiste	Titulaire		Adjoint technique territorial	C2	01/09/2019	Syndicat Grand Lieu Estuaire
MENORET	Kevin	Contractuel	Contrat de projet	emploi catégorie B	B2	05/09/2022	Syndicat Grand Lieu Estuaire
PEDEAU	Serge	Contractuel	CDI	Eclusier	C1	01/10/2010	Syndicat Grand Lieu Estuaire
		Titulaire	En cours de recrutement	Adjoint technique territorial	C1		Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
		Contractuel	En cours de recrutement	Emploi de catégorie B	B2		Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

ANNEXE 3 : CONTRAT, CONVENTIONS ET MARCHES

Ci-dessous le tableau récapitulatif du devenir des contrats, conventions et marchés :

PRESTATAIRES	SITE CONCERNE	NUMERO DE CONTRAT ACTUEL SAH	DEVENIR DU CONTRAT AU 1 ER JUILLET 2023
ELECTRICITE			
	Vannage de Buzay (Les Masses 44640 Le Pellerin) pt d'acheminement: 50014002436112	1-CTV499F	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	Eglise de la Martinière (La Martinière 44640 Le Pellerin) pt d'acheminement: 30001420255766	1-CTV499F	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	La Pommerale 5 44270 Machecoul-Saint-Même) pt d'acheminement: 30001420250050	1-CTV499F	Communauté de communes SUD RETZ ATLANTIQUE
	Station de pompage Le Collet (44270 Les Moutiers en Retz) pt d'acheminement: 50034117945033	1-CTV499F	UNION DES MARAIS
	bureau 19 bd de la chapelle (44270 Machecoul-Saint-Même), pt d'acheminement: 14247756754919	1-OUI-20523	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	La Chaussée (44830 Bouay) pt d'acheminement: 14256874091648	1-OUI-20560	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	Vannes contournant (Pont tournant, rue Ferreol Prezelin 44560 Paimboeuf), pt d'acheminement: 14284080824	1-OUI-20660	Communauté de communes SUD ESTUAIRE
	Pompe et vanne (allée André 44250 Saint Brévin), pt d'acheminement: 14247033151484	1-OUI-20522	Communauté de communes SUD ESTUAIRE
EDF COLLECTIVITES	Les Champs Neufs (44320 Frossay) pt d'acheminement: 14274095488693	1-OUI-20631	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	Eglise du Carmel (44330 Fressay) pt d'acheminement: 1426295218046	1-OUI-20388	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	Le Port la Roche (44270 Machecoul) pt d'acheminement: 1422089230290	1-OUI-20463	Syndicat Mixte de la BAIE DE BOURGNEUF
	Le Bohvre (44250 Saint Brévin), pt d'acheminement: 14210419548676	1-OUI-20447	Communauté de communes SUD ESTUAIRE
	Pont et vanne du Collet (44580 Bourgneuf en Retz) pt d'acheminement: 1420810415945	1-OUI-20443	Syndicat Mixte de la BAIE DE BOURGNEUF
	Buzay (44640 Rouans) pt d'acheminement: 14236902982306	1-OUI-20498	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	Le Fresne (44580 Villeneuve En Retz) pt d'acheminement: 14207670004598	1-OUI-20440	Syndicat Mixte de la BAIE DE BOURGNEUF
	La Frette (85230 Bouin) pt d'acheminement: 1432561498536	1-OUI-20698	UNION DES MARAIS
	Le Petit Collet (44580 Villeneuve en Retz) pt d'acheminement: 14207959440180	1-OUI-20442	PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ
ENGIE	Bureau Gaz	300 001 177 494	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
TELEPHONIE			
LEXAN SAS	19 abonnements carte M2M		Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
CENTRAL COM	contrat de gestion de téléphonie (back up)		Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	06.26.63.06.44 Olivier Fandard	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	06.11.71.93.62 Astreinte	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	06.12.61.50.73 Pierre Guinaudeau	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	06.99.34.03.74 Richard Fournel	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	07.65.17.31.72 Floriane Bouchaud	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	06.27.01.74.65 Serge Pedeau	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	06.27.01.74.65 Mickaël Jaulin	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	06.15.91.40.30 Baptiste Lecuyer	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	07.62.47.29.21 Benoît Estavayer	7.47279.10	Syndicat Mixte de la BAIE DE BOURGNEUF
	06.12.16.13.09 Eclairier collet	7.47279.10	Syndicat Mixte de la BAIE DE BOURGNEUF
	06.58.67.36.18 Kevin Menoret	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	06.69.00.34.92 M2M	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	02.40.67.92.04 Union des Marais	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	02.28.25.69.19 Synthèse vocale	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
BOUYGUES TELECOM	02.28.25.69.16 SOFREL bureau	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	08.42.09.37.30 bureau	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	08.42.23.01.53 bureau	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	08.42.20.47.21 le Collet	7.47279.10	SIVOM PORT DU COLLET
	07.63.74.20.06 Routeur	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	06.99.30.59.91 M2M2	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	06.99.30.60.67 M2M1	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	02.40.21.94.75 Le Collet capitainerie	7.47279.10	UNION DES MARAIS
	02.51.74.56.09 le Collet capitainerie	7.47279.10	SIVOM PORT DU COLLET
	02.40.02.37.51 La Pommerale	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	02.40.04.65.92 La Martinière	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	06.99.34.03.74 NEO + DATA 25GO	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	06.69.00.34.82 CLE 4 G	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	02.40.64.16.19 Buzay	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
	02.28.01.87.98	7.47279.10	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
INFORMATIQUE			
ALFA SAFETY	Hébergement site internet		Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
ATLINE SERVICES	Abonnement module actes		Arrêt
SEGILOG	Maintenance et formation logiciel compta	2020.12.1914.02.000.M00.007251	Arrêt
SEGILOG	HELIOS - PARAPHEUR - ACTES		Arrêt
SEGILOG	CHORUS PRO		Arrêt
ACTUM	4 G Bureau sans engagement pt de facturation: 5000361/001	1000361	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
CENTRAL COM	Contrat de maintenance informatique		Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
DEMATIS	Peck up e-marchespublics (publication)		Arrêt
EAU			
Atlantic Eau/Veolia	Atelier Champs Neufs	643 606 103 507 001	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
Atlantic Eau/SAUR	Bureau 19 bd de la Chapelle	0040409778	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
Atlantic Eau/SAUR	Barrage de Buzay à Rouans	0420078630	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
ASSURANCES			
AXA	Prévoyance frais de santé titulaire	2 307903621901 S/77/AS	Arrêt (et réintégration dans les contrats des territoires concernés)
AXA	Mission	4789304104	Arrêt (et réintégration dans les contrats des territoires concernés)
Groupama	flotte véhicule	042879684001	Arrêt (et réintégration dans les contrats des territoires concernés)
Groupama	parc matériels tractés portés	042879684002	Arrêt (et réintégration dans les contrats des territoires concernés)
Groupama	multirisque collectivités villasur	043367330102	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
Groupama	IH ISALT RME	043367334000	Arrêt (et réintégration dans les contrats des territoires concernés)
Groupama	Navigation de plaisance porteur hydrost	043367334001	Arrêt (et réintégration dans les contrats des territoires concernés)
DIVERS			
KOESIO	Contrat consommable et entretien photocopieur	50N6006415	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
ECOLAB	Dératisation	4400017028	Arrêt (et réintégration dans les contrats des territoires concernés)
SIVOM	ADT pompe à vis		Union des Marais
CONTRATS OU CONVENTIONS LIES AU PERSONNEL			
Edenred	ticket restaurant	580361	Arrêt (et réintégration dans les contrats des territoires concernés)
CDG 44	Prestation paie		Arrêt (et réintégration dans les contrats des territoires concernés)
CONVENTIONS LIFE SALINA			
Commission Européenne	convention salina et ensemble des pièces dédiées	LIFE 17 NAT/FR/000519	Syndicat Mixte de la BAIE DE BOURGNEUF
CONTRAT CONTRAT TERRITORIAL EAU			
FALLERON COTIERS	arrêtes de subvention et ensemble des pièces dédiées	n°20-DDTM85-727	Syndicat Mixte de la BAIE DE BOURGNEUF
ACHENEAU TENU	arrêtes de subvention et ensemble des pièces dédiées		Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
MARCHES PUBLICS			
FALLERON COTIERSTHOUZEAU	marché allotissement	2021-01	Syndicat Mixte de la BAIE DE BOURGNEUF
ACHENEAU TENU THOUZEAU	marché allotissement	2021-01	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
ACHENEAU TENU INOVALYS	marché (prestation de services)	2021-02	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
ACHENEAU TENU INOVALYS	marché (prestation de services)	2022-01	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
ACHENEAU TENU INOVALYS	marché (prestation de services)	2022-02	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
ACHENEAU TENU SERENA	marché (prestation intellectuelle)	2022-03	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
ACHENEAU TENU HYDRO CONCEPT	marché (prestation de services)	2023-02	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE
ACHENEAU TENU HYDRO CONCEPT	marché (prestation de services)	2023-03	Syndicat GRAND LIEU ESTUAIRE

Le Président,
Jean CHARRIER


